COMMUNIQUE N°04/ PDT/ SG / SP du 10 Nov 2026

Conformément aux textes fondamentaux de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (Alinéa 01 de l'article 04 des Statuts), la Dixième mandature de l'instance d'autorégulation a, dans une démarche d'auto-saisine (article 27 des statuts) ouvert **ce mardi 10 Novembre 2026 à son siège, la première audience d'une série programmée par la plénière**, avec les professionnels des médias et les promoteurs d'organes de presse à propos du traitement de certains sujets d'actualité.

Pour cette toute première occasion, les Conseillers de l'ODEM ont échangé pendant environ une heure et demie, avec **Madame Nadège DJIHOUAN, promotrice du Web Média « Madame Actu ».** Les échanges ont fondamentalement tourné autour des contenus produits par l'organe et leur conformité avec les principes déontologiques et éthiques fixés par le code. Dans une démarche pédagogique, et pour l'amélioration de la qualité des productions de ce média, les Conseillers ont attiré l'attention de la promotrice sur la rigueur professionnelle qui doit caractériser les démarches de production de son média qui, du reste, est très investi sur les sujets sociétaux. La préservation de la dignité des personnes ressources ainsi que de leurs entourages, l'impérieuse nécessité du contradictoire, principe sacro-saint de la profession, ont été abordés, avec la promesse de **« faire un peu plus d'effort »** à l'avenir. Une ouverture d'esprit et un engagement salués par les Conseillers.

+229 01 95 19 23 73
+229 01 97 95 82 20
odembenin2021@gmail.com
odemofficiel@gmail.com
odembenin.org
09 BP : 19 Saint Michèl
Maison des Médias Thomas Mègnassan.
6ème arrondissement de Cotonou Gbedjromédé.
Coordonnées : 6° 23' 09" N, 2° 25' 03" E

Par ailleurs, face à l'inflation des fausses informations et surtout la prolifération des scandales sexuels, relayés parfois sans précautions professionnelles par des organes de presse en dépit de l'engagement manifeste de la justice sur ces dossiers, l'ODEM voudrait inviter les hommes des médias à plus de mesure et de circonspection au nom de leur rôle d'acteurs éducateurs des masses, et de la responsabilité sociale dont ils sont investis dans la République (Article 02 du CDEM).

Fait à Cotonou, le 10 Novembre 2026

Pour l'ODEM, Le Président

Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les médias O.D.E.M 10e mandature
Le Président
Thanguy AGOÏ
Tél : 95192373

Dr Thanguy AGOI